



Session ORDINAIRE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Annule et remplace celle transmise le 23/01/2026

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu
Le jeudi 29 janvier 2026 à 20h15 en MAIRIE - SALLE DU CONSEIL.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie de croire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à LENT le 26/01/2026

Le Maire
Yves CRISTIN



ORDRE DU JOUR

- Engagement de crédit 2026 avant le vote du budget
 - Achat de parcelle de bois
 - Achat de parcelles de terrain (voie douce et parking)
 - Délégation de signature pour un adjoint pour le dépôt de dossier de demande de subvention
 - Délégation de signature à un conseiller pour la signature des actes de vente de terrains
 - GBA, demande de subvention schéma cyclable et PET 2
- Questions diverses

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné :

donne pouvoir à ⁽²⁾ :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal séance du **29 janvier 2026** ⁽³⁾
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Fait à

Le

Signature : ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ A n'utiliser qu'en cas d'empêchement majeur

⁽²⁾ Nom, prénom, adresse du mandataire

⁽³⁾ Le présent pouvoir conservant une validité de trois reports maximum dans le cas où la présente réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit

⁽⁴⁾ Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE
SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusés : Nadine de LAJUDIE (pouvoir à Yves CRISTIN), Isabelle DUCHEMIN

Absent : Arnold MORANDAT,

Lors de la séance du **29 janvier 2026 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2025

2) Intervention de l'agence 01 – présentation de l'étude concernant le schéma de déplacement dans le secteur ouest du village

3) Engagement de crédits 2026 - Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article

L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- OFFICE NOTARIAL VILLARS LES DOMBES pour un montant de 500 €
Au chapitre 21 compte 2111

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de faire mandater les sommes ci-dessus avant le vote du budget et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

4) Achat de parcelle forestière Le maire rappelle à l'assemblée, qu'une délibération a été prise le 23 octobre 2025 concernant l'acquisition de la parcelle les Couvandières. La commune avait fait valoir son droit de préférence.

La vente de cette parcelle est fixée au 25 février 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Antoine Schermesser Schoff, ne prenant pas part au vote,

ACCEPTE L'achat de la parcelle forestière d'une superficie de 03ha 06a 40ca située section A N°316 au lieudit Les Couvandières au prix de 11 000 € ainsi que tous les frais d'acquisition correspondants.

CHARGE le maire de signer tous les documents s'y afférents.

5) Achat de parcelles agricoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L432-12 du code pénal « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de l'achat de terrains par la commune, le conseil municipal de la commune désigne un membre du conseil pour signer les actes d'achats.

Considérant que Monsieur Yves CRISTIN Maire, a proposé à la commune, la vente de parcelles de terrain agricoles d'une superficie approximative de 7 080.14 m² qui seront bornées lors de la vente définitive, cadastrées section E n° 44, 47, 48, 49, 50, 230, 238, 239, 281, 358 au prix de 0.37 € le mètre carré afin que la commune puisse effectuer les travaux de la voie douce (piste cyclable) Lent – Servas.

Le Maire s'étant retiré ainsi que Monsieur Antoine SCHERMESSER SCHOFF, le conseil municipal après en avoir délibéré,

PREND acte de la proposition de Monsieur Yves CRISTIN Maire, de la vente de parcelles de terrain agricoles au prix de 0.37 € le mètre carré, indiquées ci-dessus,

ACCEPTE L'ACHAT des parcelles citées ci-dessus

DESIGNE Monsieur Mohammed ZAHID, conseiller municipal, pour signer tout document à l'issue de cette vente.

6) Achat d'une partie de parcelle agricole

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain agricole afin d'effectuer les travaux de la voie douce (piste cyclable) Lent – Servas.

Considérant que les propriétaires, ont accepté de céder à la commune, une partie de la parcelle de terrain agricole d'une superficie approximative de 1 337.52 m² qui sera bornée lors de la vente définitive, cadastrée section E n° 38, au prix de 7.40 € le mètre carré,

Monsieur Antoine SCHERMESSER SCHOFF s'étant retiré, le conseil municipal après en avoir délibéré,

PREND acte de la vente d'une partie de la parcelle E 38, au prix de 7.40 € le mètre carré, indiquées ci-dessus,

ACCEPTE L'ACHAT de cette parcelle au prix indiqué,

CHARGE le Maire de signer tout document à l'issue de cette vente.

7) Grand Bourg Agglomération – deux délibérations ont déjà été prise concernant la demande de subvention de la piste cyclable. La demande officielle pour le PET2 va être effectuée début février.

QUESTIONS DIVERSES :

- ☐ Dates des prochains conseils municipaux (sous réserve de modification)
26 février 2026

- ☐ Sécurisation des passages piétons : au 31 décembre 2026, toutes les communes devront s'être mises en conformité avec l'obligation fixée dans la loi d'orientation des mobilités code de la voirie routière, Article L118-5-1, de retirer toute place de stationnement automobile à moins de 5 mètres d'un passage piéton.
- ☐ Nids de frelons asiatiques : Intervention de Monsieur Georges PICOT : le bilan de l'année écoulée n'est pas satisfaisant. Il faudrait étendre le piégeage. Une réunion d'information du public pourrait être organisée.
- ☐ Don : la commune a reçu un don de 100 €
- ☐ BUDGET : le projet a été présenté par Monsieur Olivier FERNANDEZ
- ☐ Elections : la tenue du bureau a été organisée
- ☐ Frais de scolarité : la commune avait un arriéré d'impayé de 16 636 € depuis 2013 avec la commune de Bourg en Bresse. Suite au rendez-vous avec le DGS de Bourg, Le maire a pu négocier de ne régler que la moitié de la somme due. Une convention devrait être mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40